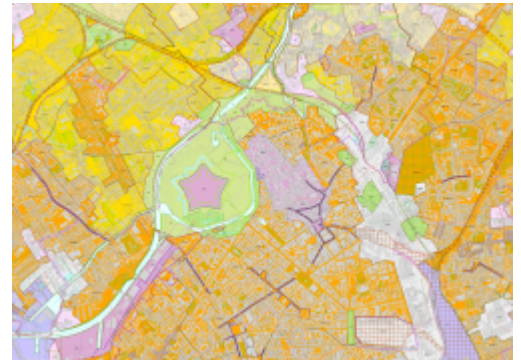


# Plan Local d'Urbanisme de la MEL: votre contribution est décisive pour sauvegarder notre Environnement !

La consultation est ouverte jusqu'au [△vendredi 11 janvier à 17h00△](#) !



## □ Qu'est ce qu'un PLU ?

*Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document essentiel qui fixe les orientations en matière d'aménagement du territoire et les règles précises d'usage des sols.*

Il trace la feuille de route en terme d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

[Celui de la MEL](#) est actuellement en **phase de concertation publique**, et **c'est là que vous entrez en jeu** !

Si vous avez un peu de temps pour approfondir : [En savoir plus sur le PLU](#)

## □ Pourquoi il est crucial que vous participiez

Le plan n'est absolument **pas à la hauteur des enjeux environnementaux et climatiques**. Même si en tant que citoyen nous ne connaissons pour la plupart pas grand chose aux questions d'urbanisation, nous devons montrer que **nous sommes nombreux à nous sentir concernés** par cette problématique.

**Le nombre de contributions est décisif soyons nombreux à participer !**

## □ Comment contribuer

## Où déposer votre contribution ?

Pour déposer sa contribution, il suffit de se rendre sur le [formulaire dédié](#).



Nul besoin d'être un expert, ce qui importe est de montrer que vous vous sentez concerné par le problème. Et pour cela, **quelques lignes suffisent !**

Un accusé de réception vous sera envoyé, via lequel il faudra valider votre participation (sinon elle ne sera pas comptabilisée)

## Forme de votre contribution

- Votre contribution peut être une réflexion sur un point ou un endroit précis, ou bien rester très générale.
- Elle peut faire 1 ligne comme 7 pages.
- Elle peut simplement appuyer l'[avis de la MRES](#) de manière générale ou sur des points particuliers.

## Exemple de réponse type :

Mesdames, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Habitant de la métropole lilloise, je constate que le PLU2 ne répond pas aux enjeux actuels de l'urgence climatique que le rapport du GIEC a décrit ([https://www.climat.be/files/4115/3900/0027/181008\\_IPCC\\_sr15\\_spm.pdf](https://www.climat.be/files/4115/3900/0027/181008_IPCC_sr15_spm.pdf)).

Il ne prend pas en compte non plus les Accords de Paris ([https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris\\_fr](https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr)) que la France s'est engagée à respecter.

Enfin, il contredit le Plan Climat-Energies (PCE) de la MEL dont l'objectif est de Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 30%, faire des économies d'énergie (carburant, chauffage) en réduisant les consommations de 10%, être moins dépendant des énergies fossiles en produisant 5 fois plus d'énergie renouvelable et anticiper les effets de l'évolution du climat (inondation, canicule...) (cf

<http://www.lillemetropole.fr/mel/institution/competences/developpement-durable/le-plan-climat-energies-territor.html>).

A ce titre, je donne donc un avis négatif à ce PLU2, pour les raisons évoquées par la MRES, dont vous trouverez ici les arguments:

<https://mres-asso.org/PLU-de-la-MEL-refusons-cet-urbanisme-contre-le-climat>

{Insérer ici des remarques sur des points particuliers, en s'aidant du paragraphe suivant si besoin}

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mon avis.

Cordialement,

Il est fortement conseillé d'envoyer une réponse personnalisée et non pas copiée collée, n'hésitez pas à reformuler !

## ▣ Quelques axes de réflexion

Le document complet fait environ 6000 pages, aussi est il difficile pour le commun des mortels d'avoir une connaissance exhaustive du problème.

Nous vous invitons à au moins lire la [lettre ouverte de la MRES](#) (assez courte) afin d'être plus au fait des enjeux.

### **Voici quelques axes pour alimenter votre contribution :**

- Le diagnostic ne prend pas en compte la **crise climatique, les enjeux écologiques, les risques d'inondation**.
- 1/3 des projets de construction se situent sur des **champs captants**, à l'heure où l'eau est une ressource de plus en plus précieuse.
- La **carte des évitements** qui permettrait d'identifier les zones à risque n'est pas fournie
- **Disparition de la biodiversité** en ville
- **Pollution** supplémentaire dû à la disparition d'**espaces verts**
- Parler d'**espaces à protéger** dans votre commune (St Sauveur et son belvédère, les Muchaux...)
- Nécessité de **relocaliser notre alimentation** incompatible avec une urbanisation de la MEL
- Rien n'est fait pour faciliter l'accès aux clés de compréhension du document pour les citoyens
- ...

## **Quelques exemples de participation**

[Contestation de l'urbanisation du Pavé stratégique](#)

[Contestation du projet de zonage des abords du Sentier du Laurier](#)

(Il faut descendre un peu dans la page pour trouver l'observation)

[Avis à propos d'emplacements réservés à Villeneuve d'Ascq](#)

## [Contribution courte souscrivant à l'avis de la MRES](#)

Retrouvez toutes les contribution déposées [ici](#)

## ☐ **Avis publics**

Deux organismes ont déposé des avis à propos de ce PLU.

### **La MRAE (Missions Régionales d'autorité environnementale)**

La MRAE est un organisme chargé de déposer un avis objectif mettant en avant les incohérences du dossier.

[☐ Avis de la MRAE](#) (46 pages)

#### **Une synthèse est disponible en pages 3 et 4.**

La synthèse faite par la MRAE quoique un peu technique est claire sur le manque de prise en considération de l'évaluation environnemental, des ressources en eaux, de la qualité de l'air...etc.

Le PLU proposé est dans la lignée de l'urbanisation de ces dernières années avec plus de voitures et plus de consommation foncière (construction) peu de prise en compte de la biodiversité, un risque sur les ressources en eaux.

### **La MRES (Maison Régionale de L'environnement et des Solidarités)**

La MRES est un réseau de 116 associations de la MEL qui militent et travaillent pour la protection de l'environnement, l'éducation au développement durable, la citoyenneté et les droits des l'Homme.

Plusieurs bénévoles se sont penchés sur la question du PLU afin de proposer un avis détaillé et approfondis.

[☐ Avis de la MRES](#) (16 pages)

#### **Vous en trouverez la synthèse dans cette [lettre ouverte](#).**

la MRES remet un avis négatif considérant que les propositions de la MEL ne sont **pas à la hauteur de la réalité et de la complexité des enjeux du territoire**, dans un contexte de forte accélération de la crise environnementale et sociale qu'elle méconnaît et qu'elle va aggraver par aveuglement. Par là-même, ces propositions sont susceptibles de **porter atteinte à la santé et à la sécurité des populations**.

## □ **Approfondir le PLU**

### **Le document du PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme de la MEL est consultable via le lien suivant:

□ [Plan Local d'Urbanisme de la MEL](#)

C'est un document de 6000 pages qui détaille notamment parcelle par parcelle chaque zone de la métropole. Il est divisé en 8 sections.

Ce qui peut nous intéresser :

- **La section 5 - Cartographie**

Vous retrouverez les cartes détaillées par parcelles de chaque zone de la métropole.

- **La section 7 - Consultation administrative**

Vous retrouvez les délibérations effectuées par les conseils municipaux de chaque ville.

### **Documents complémentaires utiles**

Le document Emplacements réservés qui permet de visualiser par commune les projets à venir et leurs emplacements réservés ainsi que leur superficie

□ [Emplacement réservé](#)

Il peut être un bon point de départ pour comprendre le PLU, et il peut être un indicateur pour voir les projets les plus consommateurs.

### **Méthodologie**

Voici quelques idées de méthodologie pour étudier le PLU:

- Comparer les parcelles entre le PLU(1) et le PLU2: pour vérifier par exemple si des zones agricoles (dans le PLU1) n'ont pas changé d'affectation dans le PLU2
- Dans le livre ER (Emplacements Réservés), il est possible de visualiser par commune les projets à venir et les emplacements réservés (ainsi que leur code). Ensuite il faudra retrouver le code sur la carte et vérifier sur quels types de sols ce projet empiète-t-il (par exemple Espace Naturel, Corridor Écologique (nommés Trame Verte et Bleu dans la cartographie), Zone Agricole, etc.)

Note: Pour visualiser la carte, il est plus simple soit d'utiliser un double écran (pour ceux qui en sont équipés), soit d'ouvrir 2 fois le document:

- Un zoomant sur la légende de la carte (car il y a de très nombreux acronymes)
- Un autre zoomant sur le détail de la carte que vous souhaitez consulter

From:

<https://collectif-climat-hdf.frama.wiki/> - **Collectif ensemble pour le climat Hauts de France**

Permanent link:

[https://collectif-climat-hdf.frama.wiki/participer\\_plu](https://collectif-climat-hdf.frama.wiki/participer_plu)

Last update: **2019/01/11 11:13**

